

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 4 février 2025

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOULANGER René, LE BOUCHER Colette, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à BURLOT David,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- JEGU Josianne donne pouvoir à GOUZIN Alain,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- LEVY-ROBERT Christelle donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir à BOUZID Nathalie,
- LINTANF Goulven donne pouvoir à LAVENU DE NAVERAN Hélène,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à BERNU Sylvain,
- RICHEUX Laëtitia donne pouvoir à BRIENS Pierrick,

SECRETAIRE DE SEANCE : GRIMAULT David

Délibération n°2025-009

Membres en exercice : 35 – Présents : 25 - Absents : 10 – Pouvoirs : 10

ACTION EDUCATIVE

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL - ANNEES SCOLAIRES 2024-2027

Le projet éducatif territorial (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer aux enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Il est l'expression de la politique éducative de Lamballe-Armor et réaffirme l'intérêt que la Commune porte à l'enfant et à son bien-être sur son territoire.

Un premier PEDT a été signé en 2014, lors de la mise en place des rythmes scolaires, et un deuxième en 2017. Celui-ci a évolué régulièrement, tenant compte de changements d'horaires et d'organisation interne, puis de la création de la commune nouvelle. Il a fait l'objet d'une évaluation régulière par le « groupe de suivi des rythmes scolaires » composé des directeurs d'écoles, représentants de parents, animateurs, etc.

Depuis le précédent PEDT 2017-2020, le périmètre communal a évolué ; les communes de Lamballe,

de Planguenoual et de Morieux ont fusionné. 2020-2022 a donc été une période de transition axée sur l'intégration des écoles de ces communes. De plus, la crise sanitaire a nécessité un accompagnement particulier des familles et des équipes touchées.

L'Education nationale demande aux collectivités de renouveler leur PEDT, pour 3 ans. L'objectif reste de mettre en cohérence les différents temps de l'enfant sur un territoire, donner un cadre et une méthode à la concertation, coordonner les acteurs éducatifs pour organiser les actions.

La validation du PEDT est, par ailleurs, obligatoire pour justifier les demandes de dérogation au cadre national d'organisation du temps scolaire (article D.521-12 du Code de l'Education).

Le 18 juillet 2022, le Conseil municipal a validé une 1^{ère} expression de l'ambition éducative de la Municipalité. En prenant appui sur ce document, un travail collectif avec les partenaires a été mené pendant un an pour réécrire le PEDT pour 3 années scolaires (2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027). Un comité de pilotage comprenant l'Education nationale, le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport (SDJES), la caisse d'allocations familiales (CAF), des parents élus, des directions d'écoles et des directions périscolaires s'est réuni 3 fois. Il a priorisé 2 axes éducatifs : lutter contre les discriminations et renforcer le pouvoir d'agir des enfants. 7 comités techniques réunissant parents d'élèves, enseignants et agents municipaux des temps périscolaires ont travaillé à la déclinaison de ces axes en fonction des besoins sur chaque site.

Le PEDT est contractualisé par le biais d'une convention avec les différents partenaires (DSDEN, CAF, Collectivité).

Vu la délibération n°2022-080 du 18 juillet 2022, approuvant le projet éducatif territorial (PEDT) 2022-2025,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet éducatif territorial (PEDT) 2024-2027, ci-après,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 13 FEV. 2025

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 17 FEV. 2025

De la publication le 17 FEV. 2025

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE LAMBALLE-ARMOR 2024-2027

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1- LE DIAGNOSTIC

1.1 : Les données générales

1.1.1 Données géographiques

1.1.2 Données sociales

1.1.3 Données éducatives

1.2 : Des spécificités de sites

1.3 : Les dispositifs existants

2- LA CONCERTATION

3- LES OBJECTIFS

3.1 : Les axes éducatifs

3.2 : Les objectifs fixés

4- POUR UN ACCUEIL COHERENT DE L'ENFANT A L'ECOLE

4.1 : Une organisation

4.1.1 Schéma de la semaine

4.1.2 Inscription

4.1.3 Equipe et organisation

4.2 : Des publics

4.2.1 Les enfants en situation de handicap, à besoins particuliers

4.2.2 Les enfants allophones

4.2.3 Les enfants des Gens du voyage

5- DES COLLABORATIONS

5.1 : L'Education Nationale

5.2 : Le Département

5.3 : Le Contrat d'accompagnement à la Scolarité (CLAS)

5.4 : le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

INTRODUCTION

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) de Lamballe-Armor 2024-2027 est le fruit d'une démarche entamée depuis 2014. Il est le résultat d'une volonté politique d'offrir à chaque enfant une égalité des chances en lui permettant d'avoir accès à la découverte, à l'expérimentation et au vivre ensemble. Il s'appuie également sur le travail au quotidien de la Direction Action Educative.

Ce sont 100 agents (animateurs, agents d'entretien et de restauration, ATSEM, agents administratifs) qui accueillent chaque jour près de 1 000 enfants et leurs familles, en apportant leurs compétences et expertises.

En 2014, la Ville, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, a organisé et pris en charge le prolongement de la journée de la classe, connu sous le nom des Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP). La Ville a recruté des équipes d'animation et a fait lien avec les forces vives associatives pour offrir à chaque enfant un accueil de qualité et adapté, avec un choix d'activités.

En 2018, avec le retour de la semaine de 4 jours, la Commune a voté la poursuite de cette offre périscolaire en mettant en place des activités sur le temps méridien et du soir et en maintenant les équipes d'animation.

Depuis, dans chaque site, chaque enfant a accès à 3 temps périscolaires :

- un accueil le matin ;
- un accueil le midi avec restauration et proposition de cycles d'animations (activités, projets) ;
- un accueil le soir avec goûter et animations (activités, projets).

Chaque accueil est déclaré auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES). Le cadre réglementaire est respecté : taux d'encadrement, équipes diplômées, projet pédagogique sur chaque site, le tout pour assurer la sécurité physique et psychique des enfants.

Le dernier PEDT couvrait la période de 2017 à 2020.

La période 2019-2022 a été consacrée à la mise en place de la nouvelle équipe municipale, l'intégration des communes de Planguenoual et Morieux et aux changements de la Direction Action Educative. Elle a également été perturbée par la COVID. La priorité a été portée sur l'harmonisation de la politique éducative à l'échelle du territoire, sur la cohérence pédagogique et sur la gestion du quotidien. L'échéancier du PEDT a donc été contrarié.

Sur cette période, les directions périscolaires et la coordinatrice pédagogique ont travaillé autour d'une proposition de projet éducatif.

Le conseil municipal a adopté le projet le 18 juillet 2022. Ce document présente les axes retenus, la démarche de construction et de mise en œuvre partenariale du PEDT.

A noter qu'en parallèle de cette mise en place du PEDT, la Commune a pu bénéficier d'un accompagnement du SDJES sur la saison 2023-2024, au niveau départemental. Ce soutien a permis tout au long de l'année d'ajuster, d'analyser, d'enrichir et de structurer la démarche.

1- LE DIAGNOSTIC

Ce diagnostic s'appuie sur les travaux réalisés dans le cadre de l'Analyse de Besoins Sociaux (ABS), l'état des lieux éducatifs et des dispositifs. Pour compléter ce travail, un constat par site a été effectué au printemps 2024, lors des premiers comités techniques (COTECH).

1.1 : Les données générales

1.1.1 Données géographiques

Lamballe-Armor est une commune nouvelle de 16 688 habitants.es. Elle est née du regroupement de 3 communes : Lamballe, Morieux et Planguenoual. Sa superficie est de 130km². Le territoire est caractérisé par sa ruralité, comprenant également une façade littorale, une ville centre et 7 bourgs.



1.1.2 Données sociales

L'ABS de 2022, réalisée par le service Actions Sociales et Citoyennes - Centre Communal d'Action Sociale de Lamballe-Armor, constate :
➢ Une augmentation de la part des familles monoparentales : 28% des familles monoparentales recensées sur la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre et Mer (LTM) vivent à Lamballe-Armor
➢ 31,7% de jeunes de moins de 30 ans
➢ Un vieillissement de la population : 1/3 des habitants ont + de 60 ans (+5% entre 2008 et 2019)
➢ Un territoire favorable à l'accueil des familles avec des jeunes enfants : capacité d'accueil de 107 places pour 100 enfants
➢ Un territoire proche du plein emploi
➢ L'apparition d'une nouvelle population sur le territoire : 23% des personnes interrogées vivent depuis moins de 5 ans sur la commune

- Des problèmes financiers prégnants : 39% des personnes interrogées réduisent des dépenses liées aux loisirs (41%), à l'alimentaire (30%) et à la santé (19%)
- Une offre globalement satisfaisante en termes d'équipements
- Une offre satisfaisante en termes d'événements/ infrastructures culturelles
- Une volonté des habitants de s'impliquer dans leur rôle de citoyen

1.1.3 Données éducatives

La Commune accueille sur son territoire :
➢ 8 écoles publiques sur 10 sites : 963 élèves dont 326 maternelles et 637 élémentaires
➢ 4 écoles privées : 493 élèves dont 161 maternelles et 332 élémentaires
➢ Des temps périscolaires pris en charge par la Ville et proposés dans chaque école publique
- 8 accueils périscolaires : temps déclarés en accueils collectifs de mineurs (ACM) avec un projet pédagogique.
Répartition : <https://sig.lamballe-terre-mer.bzh/cartes/lamballe-armor/ecolaire/>
- 10 restaurants scolaires : 93% des élèves fréquentent le temps méridien.
Accueil sur certains sites d'élèves d'écoles privées.
- Equipes qualifiées regroupées autour de 3 métiers : directeurs et animateurs, agents de restauration et entretien, Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)
Les chiffres indiqués sont ceux de la rentrée 2023.

1.2 : Des spécificités de sites

Pour compléter ces données générales, des constats de terrain ont été réalisés dans chaque site permettant ainsi d'affiner le diagnostic.
Un site concerne le lieu où sont implantés à la fois l'école et l'accueil périscolaire.

LES CONTRAINTES	Sites multiples répartis sur un large territoire Contraste entre les 2 écoles du centre et les autres écoles plus rurales Constats et besoins spécifiques selon les sites
LES ATOUTS	Grande mixité des publics accueillis Un accueil périscolaire sur chaque école publique (matin, midi avec restauration, soir avec goûter) Le lien existant entre école et périscolaire : permet d'assurer une cohérence éducative : Existence de nombreuses actions, projets (périscolaire, école, périscolaire-école) ; collaboration entre l'Education Nationale et la Ville (concertation, rencontres) Présence et mobilisation de nombreux dispositifs sur le territoire Nombreux partenaires : associations sportives, culturelles, d'Education Populaire, services municipaux, Maison du Département (Mdd), CAF, SDJES, etc. Importance du volet prévention dès le plus jeune âge : lien avec le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) Renforcement de la posture des acteurs éducatifs : formation, cohérence pédagogique, organisation du temps de travail, ...
LES POINTS D'AMELIORATION	La nécessité de repenser à l'aménagement des espaces sur certains sites La question du harcèlement Une communication vers les familles insuffisante

Il a été convenu, lors des instances, que le diagnostic devait continuer à être enrichi tout au long de la mise en œuvre du PEDT.

1-3 : Les dispositifs existants

- Lamballe-Armor accueille différents dispositifs sur son territoire dont :
- **Une Convention Territoriale Globale (CTG), 2021-2025** : Construction d'un projet social sur le territoire de Lamballe Terre et Mer.
Thématiques retenues : l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la jeunesse 16-25 ans et l'animation de la vie sociale.
 - **Un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**, présidé par Monsieur le Maire et coordonné par le service Actions Sociales et Citoyennes.
Objectifs, en tenant compte de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020 – 2024 : la prévention de la délinquance des plus jeunes avant l'âge de 12 ans, la protection la plus en amont possible des personnes vulnérables, une implication plus forte de la population et de la société civile, une gouvernance renouvelée.
 - **Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)** : dispositif national piloté et financé par la CNAF. Il s'inscrit comme action dans le champ de la parentalité. Sur Lamballe-Armor, il est coordonné, depuis la rentrée 2023, par la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC).

2- LA CONCERTATION

Un des objectifs principaux de la démarche PEDT de Lamballe-Armor est l'installation des instances, comité de pilotage (COPIL) et comités techniques (COTECH), afin de créer une dynamique de concertation et structurer le partenariat.

2 INSTANCES
1 COPIL + des COTECH

Composition et rôle des 2 instances

INTITULE DE L'INSTANCE	LE COPIL	LES COTECH (par site)
COMPOSITION	Maire ou élue en charge de l'action éducative IEN SDJES CAF 2 parents d'élèves élus 2 directeurs d'école publique 2 directeurs périscolaires Directrice de l'action éducative	Agents municipaux Parents d'élèves Enseignantes Coordinatrice pédagogique de la direction de l'action éducative
ROLE	Valide les orientations, les principes d'action et l'évaluation	Met en œuvre le PEDT Tient compte des spécificités du territoire et travaille à assurer la continuité éducative
ANIME PAR	Directrice de l'Action Educative	Coordinatrice pédagogique
FREQUENCE	3 fois	1 à 2 fois

3- LES OBJECTIFS

3.1 : Les axes éducatifs

Les axes éducatifs retenus, au terme de la concertation avec les élus et du COPIL#1 sont :

- **Lutter contre les discriminations** : égalité pour toutes et tous. Prévention autour du harcèlement et actes discriminatoires. Connaître ses droits et ses devoirs pour favoriser le vivre ensemble.
- **Renforcer le pouvoir d'agir des enfants** : l'enfant est au cœur du projet. Donner la possibilité à tous les enfants de s'exprimer, de comprendre leur environnement et leur « JE ». Leur permettre d'agir dans un cadre propice à l'innovation et la confiance en soi et aux autres. Le pouvoir d'agir est à dissocier du devoir d'agir. C'est un possible et non une injonction, une prescription.

3.2 : Les objectifs fixés

2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Renforcer et structurer le partenariat	Instances : revoir les objectifs et le format de chaque instance	Ouvrir à d'autres partenaires	Ouvrir aux enfants
Réaliser un diagnostic de départ	Evaluation : établir des critères	Evaluation : établir des critères	Evaluation du PEDT
Prioriser les axes éducatifs	Formaliser le PEDT et le contractualiser	Poursuivre l'adhésion des équipes : agents, parents, enseignants et la dynamique	Vers une nouvelle édition ?
Faire exister et faire connaître le PEDT	Poursuivre l'adhésion et la dynamique des équipes : agents, parents, enseignants		
Contractualiser le PEDT			

4- POUR UN ACCUEIL COHERENT DE L'ENFANT A L'ECOLE

La Ville de Lamballe-Armor souhaite développer un PEDT de qualité au regard de l'accueil des enfants scolarisés sur le territoire de la commune.
Sont concernés les enfants de 3 à 11 ans, en dehors des temps extrascolaires organisés par Lamballe Terre et Mer.
La démarche est de proposer un parcours éducatif cohérent et épanouissant sur les temps du périscolaire, en complémentarité et en continuité avec l'ensemble des propositions éducatives du territoire, dont l'école.
L'adéquation entre les projets d'écoles et l'articulation avec les différents dispositifs actuels permettent ainsi d'assurer la continuité et la cohérence du projet éducatif.
La manière dont un enfant met à profit son temps en dehors de la classe est importante pour sa réussite, son épanouissement et son développement. Il est ainsi primordial que chaque enfant ait accès aux différentes formes de cultures et à une organisation du temps libre propices à favoriser un

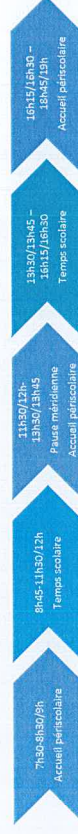
développement harmonieux. L'objectif est alors de mobiliser toutes les ressources du territoire afin d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, mais aussi de faciliter les organisations familiales.

C'est la traduction concrète d'une politique éducative globale concertée et partagée, en faveur des enfants, sur un territoire donné.

4.1 : Une organisation

4.1.1 Schéma de la semaine

Les jours concernés sont les lundi, mardi, jeudi et vendredi, en temps scolaire.



L'accueil périscolaire est un service proposé aux familles, en lien avec l'école, qui a pour but notamment d'accompagner les familles à mieux concilier vie professionnelle, familiale et sociale. La particularité de ces temps est qu'ils entrecoupent la journée scolaire et que, même s'ils se déroulent sur le même site, ils doivent s'en différencier.

Ce temps d'accueil et d'accompagnement, qui se déroule dans un cadre réglementé, doit permettre à chaque enfant d'y trouver de la détente, de l'épanouissement, des échanges privilégiés avec les autres enfants et les adultes qui l'entourent. Les temps sont déclarés en Accueil Collectif de Mineurs (ACM) et doivent se soumettre à la réglementation en vigueur définissant le taux d'encadrement, la sécurité physique et morale des mineurs, ...

Le matin est un temps privilégié d'accueil pour la famille et de temps calme permettant à chaque enfant d'aller à son rythme. Des jeux, des outils d'animation sont à leur disposition et ils sont libres d'y circuler.

Les temps méridiens et du soir permettent de mettre en place différentes formules :

- **Des ateliers de loisirs** où l'enfant peut avoir accès à des activités libres avec des échelonnés. Cela peut être aussi un temps qu'il exploite pour travailler ses leçons, pour converser avec les amis, ...
- **Des ateliers de découverte** avec un engagement de l'enfant sur un cycle en respectant les plages horaires
- **Des projets** avec un engagement de l'enfant et une notion du bien commun, avec pour fil rouge le développement du pouvoir d'agir.

Une équipe d'agents qualifiés (animation, restauration-entretien, ATSEM) est en place, garantissant un accueil continu et systématique des enfants sur toutes les plages horaires concernées. Peuvent s'y ajouter, selon la nature du projet, des associations ou intervenant.es compétent.es pour animer et encadrer les activités proposées. Selon l'âge des enfants, l'organisation, ainsi que les propositions, sont adaptées.

Sur 3 sites, un ramassage scolaire est mis en place pour répondre aux besoins spécifiques en mobilité. La Ville assure, sur 5 sites, les déplacements des élèves entre l'école et le lieu de restauration, extérieur au groupe scolaire-périscolaire.

Sur 3 sites, les enfants des écoles privées sont pris en charge par l'équipe périscolaire en termes de restauration, de déplacement sur le temps méridien, et 1 site bénéficie de l'accueil du soir.

L'organisation pédagogique est sous la responsabilité d'une direction de l'ACM. Le projet éducatif est le document unique valable pour tous les sites et seul le projet pédagogique est spécifique à chaque accueil. Chaque site a donc une direction périscolaire, relais sur place de la direction de l'action éducative.

Le pilotage opérationnel est assuré par la Ville, par l'intermédiaire de sa Direction de l'action éducative.

4.1.2 Inscription

Chaque famille inscrivant son enfant sur les temps du périscolaire se voit remettre un dossier à remplir (fonctionnement, modalités, autorisations, ...).

Une cotisation minime et annuelle est demandée aux familles pour les activités sur la pause méridienne. Les accueils du matin et du soir sont facturés en tenant compte du quotient familial. Le repas du midi est soumis également à une tarification. Les tarifs de ces services périscolaires sont différents pour les enfants domiciliés hors Lamballe-Armor, excepté les enfants scolarisés en dispositif ULIS et les enfants des gens du voyage.

Pour certaines situations, le CCAS peut être sollicité, avec l'accord de la famille, pour obtenir une aide financière exceptionnelle. Le partenariat avec la Maison du Département permet de s'assurer que les familles les plus vulnérables puissent y avoir accès.

4.1.3 Equipe et organisation

Conformément à la législation en vigueur, le taux d'encadrement est d'1 animateur pour 14 enfants en maternelle et d'1 animateur pour 18 enfants en primaire.

L'équipe est composée, sur chaque site, d'une direction et d'agents éducatifs (ATSEM, animation, restauration-entretien).

Des locaux adaptés, ainsi que du matériel pédagogique, permettent la mise en œuvre du projet pédagogique.

Le service propose, à l'ensemble des agents éducatifs et ses directions, trois rencontres dans l'année :

- « C'est la rentrée ! » : journée autour du PEDT et des valeurs éducatives communes
- Décembre : soirée formation commune
- Juin : bilan, perspectives pour l'année suivante

Selon les besoins repérés, le service propose des temps de formation commune et/ou par métiers.

Les directions et les coordinations se retrouvent 2 fois par mois en lien avec le PEDT : analyse et réajustement des projets. Ces temps peuvent être consacrés à la rencontre de partenaires, au travail sur des questions précises : CRIP, handicap, violences ordinaires, gestion de conflits, pauvreté, ...

Chaque direction périscolaire réunit ses équipes pour l'écriture du projet pédagogique du site. Ces étapes de préparation, de concertation, de régulation et de bilan sont planifiées dans le temps de travail des agents en charge de l'encadrement des enfants (ATSEM, animateurs, directions, agents de restauration-entretien).

4.2 : Des publics

Une attention particulière est accordée à des publics spécifiques afin d'assurer un accueil équitable et un accompagnement adapté.

4.2.1 Les enfants en situation de handicap, à besoins particuliers
Le PEDT favorise l'inclusion de tous les enfants sur les différents temps de sa vie à l'école : « Adapter le système et le fonctionnement scolaires ordinaires à la diversité des besoins d'apprentissage des élèves. Mettre l'ensemble des savoirs à la portée de chaque élève afin qu'il puisse, quelles que soient ses difficultés, avoir accès aux apprentissages. » Source : Canopée.

Pour que les enfants porteurs de handicap puissent s'épanouir, il est nécessaire d'adapter l'accès physique et cognitif à l'offre périscolaire.

Il est également important de pouvoir construire des réponses adaptées aux besoins particuliers et repérés des enfants. La collaboration avec la famille, l'enfant, l'école et les autres partenaires agissant au quotidien est primordiale. Une meilleure connaissance du champ du handicap est à développer pour l'ensemble du personnel afin d'ajuster et d'agir au mieux pour, et avec les enfants porteurs de handicap. Pour chaque enfant en situation de handicap, un Projet d'Accueil Personnalisé (PAI) est proposé en accord avec la famille. Des actions de sensibilisation des enfants au handicap seront également développées pour favoriser l'inclusion et le vivre ensemble.

4.2.2 Les enfants allophones

Le territoire de Lamballe-Armor accueille de nombreuses familles allophones rendant complexes la communication et l'appréhension du système éducatif français.

Afin de mieux les accueillir, il est nécessaire de revoir les modalités d'accueil. Une réflexion est également engagée sur des nouveaux supports de communication permettant la compréhension par tous du fonctionnement des temps de la vie d'école. Cette communication pourra aussi servir pour les familles connaissant une problématique liée à l'illettrisme.

Une réflexion est également en cours concernant la mise en œuvre d'actions permettant aux parents d'aller vers l'école et de se sentir valorisés dans leur rôle. L'idée est de partir des richesses de chacune pour créer du lien et favoriser le vivre ensemble.

4.2.3 Les enfants des gens du voyage

Lamballe-Armor accueille des familles sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Lamballe Terre et Mer, tout au long de l'année. Le partenariat avec la Préfecture et les acteurs de terrain favorise l'accès à la scolarité des enfants. A ce jour l'école de Beaulieu est particulièrement concernée par cet accueil.

5- DES COLLABORATIONS

Le PEDT est le fruit de la collaboration avec plusieurs partenaires. Il ne peut se réaliser sans l'Education Nationale, le Département, la MJC via le dispositif CLAS, l'instance du CLSPD.

5.1 : L'Education Nationale

La mise en œuvre des projets périscolaires fait l'objet, autant que possible, d'une concertation avec les directeurs d'écoles, afin d'assurer une cohérence éducative dans le PEDT. De même, les directions d'école sont invitées régulièrement par la direction action éducative pour renforcer et institutionnaliser ce lien avec la Ville.

La Commune est membre des conseils d'école. Outre l'élue en charge de l'action éducative, y sont invités les directions périscolaires, les responsables de restauration, les représentants ATSEM, dans la plupart des sites.

La collaboration avec l'Education Nationale est un atout majeur pour le PEDT et une force du territoire : sur de nombreux sites, les projets école et périscolaire sont intimement liés. Aussi, le lien entre les 4 parcours scolaires et le périscolaire est fluide et permet à chaque partenaire d'agir dans le cadre de ses missions.

Outre le domaine du projet, au quotidien, un temps de transmission est institué entre les équipes enseignantes et périscolaires pour accompagner au mieux les transitions entre les temps pris en charge par la Commune et ceux relevant de l'Education nationale. Chaque acteur est au fait du climat ambiant, de situations d'enfant, d'informations par ou vers la famille, etc. Selon le sujet, une concertation entre Ville et école est de mise. Cette coopération permet d'accompagner au mieux les enfants, les familles et les équipes éducatives.

5.2 : Le Département

La Maison du Département de Saint-Brieuc/Lamballe (MdD), en partenariat avec le service, le CCAS et les écoles concernées, pilote une proposition de cafés des parents avec pour objectifs de :

- Favoriser l'expression des parents, les échanges, l'information et la mise en réseau dans le cadre d'un espace convivial ;
- Renforcer mutuellement les capacités éducatives grâce à la complémentarité des expériences et des cultures des accueillantes et des accueillis ;
- Faciliter l'entraide entre parents d'un même territoire et favoriser une dynamique.

Outre cette action, une convention unit la Ville et le Département autour d'un protocole sur les informations préoccupantes. Selon les situations, la Ville peut être invitée sur des réunions pluridisciplinaires et, inversement, peut solliciter la MdD pour échanger sur un cas précis. L'objectif est de créer un climat sécurisant pour chaque enfant et accompagner au mieux chaque famille ayant des difficultés sociales, éducatives, etc. Cette coopération permet de traiter au mieux chaque situation tout en respectant le cadre du champ du social et de l'éducatif (confidentialité). L'école est partie prenante sur cette dynamique ainsi que le CCAS.

5.3 : Le Contrat d'accompagnement à la Sclolarité (CLAS)

Ce dispositif est coordonné par la MJC de Lamballe. Le CLAS est un dispositif visant, à côté de l'école, à fournir l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir, et à accompagner les parents sur leur façon d'appréhender la scolarité.

Le dispositif s'articule sur plusieurs principes tels que

- la gratuité,
- la laïcité,
- la réduction des inégalités dans l'accès au savoir et à la culture,
- la priorité des enfants les plus en difficulté sociale et scolaire,
- l'attention portée lors des moments charnières du parcours scolaire.

Chaque enfant peut bénéficier d'une séance de 2h par semaine. Ces temps sont co-animés par une équipe de bénévoles et une coordinatrice-animatrice, salariée de la MJC. Les séances sont organisées autour d'un temps d'accueil des familles et enfants, d'un temps consacré au travail scolaire et d'un temps collectif.

Sur le territoire, 4 CLAS sont proposés :

- 3 après la journée d'école sur les sites de La Poterie, Beaulieu et Saint-Aaron
- 1 le mercredi matin à la MJC.

Afin de faire lien avec le PEDT et les familles, la coordinatrice-animatrice du CLAS est également salariée par la Ville pour animer le temps méridien de chaque site où un CLAS est proposé. Cette proposition permet de nouer une réelle coopération et de travailler en transversalité. Le CLAS est un des outils à la parentalité du PEDT.

5.4 : Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Dans la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024, l'axe 1 concerne les jeunes. La préconisation est d'agir plus tôt et d'aller plus loin dans la prévention. Dans le cadre du CLSPD qu'elle porte, Lamballe-Armor souhaite développer cet axe en incluant le public des écoliers et les acteurs éducatifs. L'instance permet d'identifier les facteurs de fragilités, réinvestir la prévention des très jeunes, développer l'autonomie de réflexion des jeunes, mobiliser la cellule familiale et soutenir la parentalité au travers des temps de formations et d'actions. Cet investissement dans la prévention auprès des plus jeunes fait la particularité du CLSPD de Lamballe-Armor. La coopération entre le PEDT et le CLSPD est donc primordiale.

Enfin, plusieurs services municipaux de la Ville de Lamballe-Armor sont mobilisés naturellement au service du PEDT tels que la Bibliothèque municipale, le Quai des Rêves, le service Actions sociales et citoyennes, la direction des sports, etc.